



CONDITIONS GÉNÉRALES

Offre de Parrainage



Dernière mise à jour : 1 Janvier 2024

A PROPOS

La société DASTRA SAS, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 888 411 741, dont le siège social est situé 11 Rue Fays, 94160 Saint-Mandé, développe et commercialise un Logiciel SaaS sous le nom de DASTRA. Les présentes Conditions Générales de l'offre de Parrainage (les "Conditions") ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles un client Entreprise (le "Parrain") incitera un professionnel, c'est-à-dire un indépendant (personne physique exerçant une activité économique pour son propre compte) ou une personne morale (le "Filleul") à souscrire à la Solution, en contrepartie d'un avantage promotionnel (la "Récompense").

ARTICLE 1

Critères d'éligibilité du Parrain

L'offre de parrainage est réservée aux clients payants de DASTRA SAS ayant rempli le formulaire disponible au sein de la Solution (le "Formulaire") afin de permettre à DASTRA SAS d'entrer en relation avec le Filleul.

Le Parrain doit avoir pris connaissance et adhéré aux Conditions en soumettant le Formulaire.

Le contrat permettant au Parrain d'utiliser la Solution ne doit pas être en cours de résiliation et le Parrain doit être à jour dans le paiement de ses échéances auprès de DASTRA SAS au titre du droit d'utilisation de la Solution ou de tout autres services rendus par DASTRA SAS au Parrain.

Le Parrain ne doit pas être dans une situation de partenariat avec DASTRA SAS, en particulier dans le cadre d'un partenariat d'apport d'affaires.

ARTICLE 2

Critères d'éligibilité du Filleul

Au moment de la souscription à la Solution, le Filleul ne doit jamais avoir été client de DASTRA SAS.

En outre, le Filleul doit être établi en France, être en mesure de répondre aux conditions de souscription de la Solution et n'avoir aucun lien capitalistique avec le Parrain, ni être une entreprise affiliée au Parrain.

ARTICLE 3

Validité de l'offre de parrainage

Pour tout parrainage avec DASTRA SAS, le Parrain et le Filleul recevront leur Récompense, à condition que le Filleul ait souscrit à la Solution selon un plan Pro ou plan Entreprise et n'ait pas résilié sa souscription à l'issue du premier mois. L'offre de parrainage est ainsi validée le mois suivant la souscription par le Filleul à la Solution.

Un Filleul ne peut pas faire l'objet de plusieurs parrainages. En cas de soumissions multiples d'un même filleul, le Parrain ayant transmis les données relatives au Filleul en premier sera le seul à se voir attribuer la Récompense.

Le parrainage n'est pas valide dans le cas où le Filleul est commanditaire dans le cadre d'un appel d'offre ou d'un marché public.

ARTICLE 4

Récompense

Le parrainage se concrétise pour le Parrain par l'octroi d'une Récompense sous la forme d'un chèque-cadeau d'une valeur faciale de 100 euros. Le Parrain recevra un mail de confirmation avec le chèque-cadeau une fois que le filleul aura souscrit à un abonnement payant.

Il reviendra au Parrain de déclarer la valeur du chèque-cadeau auprès des services fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu de l'année de perception de la Récompense ou de traiter ce chèque-cadeau selon la politique cadeaux du Parrain conformément aux règles applicables en matière anticorruption. DASTRA SAS se réserve le droit de ne pas attribuer de récompense au regard de l'évaluation de l'intégrité du Parrain selon les dispositions de la loi Sapin II et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Si le Parrain n'est pas à jour dans le paiement de ses échéances, l'octroi de la Récompense sera suspendu jusqu'au règlement de sa situation.

Le parrainage se concrétise pour le Filleul par l'octroi d'une Récompense correspondant à la gratuité du premier mois d'abonnement à la Solution.



ARTICLE 5

Responsabilité

DASTRA SAS et le Parrain sont seuls responsables des engagements qu'ils auraient pris envers les tiers. Aussi, le Parrain dégage expressément DASTRA SAS de toute responsabilité directe de quelque nature que ce soit qui pourrait être recherchée à son encontre à l'occasion d'une quelconque difficulté, d'un incident ou d'un accident survenant lors de l'exécution du parrainage.

DASTRA SAS ne saurait en aucun cas être mise en cause pour des opérations de spamming (c'est-à-dire, selon la définition de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), l'envoi de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière) dans la mesure où le Parrain garantit d'avoir obtenu le consentement exprès du Filleul, avant toute transmission des coordonnées de ce dernier à DASTRA SAS pour les besoins du parrainage.

Le Parrain s'engage à informer et à transmettre les présentes Conditions générales au Filleul.

ARTICLE 6

Propriété intellectuelle

DASTRA SAS conservera l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ses propres signes distinctifs (logos, noms, marques, noms de domaine et tout autre signe lui appartenant ou à ses sociétés affiliées et/ou à ses concédants, etc...) ainsi que sur les services et éléments associés qu'elle propose.

Le Parrain autorise expressément DASTRA SAS à utiliser et reproduire gratuitement, en cas de besoin, son logo et sa dénomination dans le cadre des échanges avec le Filleul.



ARTICLE 7

Données à caractère personnel

Dans le cadre de l'offre de parrainage, DASTRA SAS est amené à traiter des données à caractère personnel du Parrain et d'un employé ou représentant personne physique du Filleul. Le Parrain s'engage à avoir obtenu le consentement du Filleul avant tout transfert de données personnelles en lien avec lui et l'avoir informé de la finalité du traitement qui en sera fait et de la transmission des données à DASTRA SAS dans le cadre du Parrainage.

Chaque partie agit en qualité de responsable de ses propres traitements de données à caractère personnel et s'engage à collecter et à traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable au traitement de ces données.

DASTRA SAS s'engage à traiter les données à caractère personnel de l'employé ou représentant personne physique du Filleul et du Parrain, conformément à sa politique de confidentialité disponible à l'URL suivante : <https://www.dastra.eu/fr/legal/privacy-policy>.

Le Parrain et le Filleul disposent, dans les conditions définies par la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel, d'un droit d'accès aux données les concernant, d'un droit de rectification desdites données, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données à caractère personnel.

Le Parrain et le Filleul peuvent exercer ces droits en adressant leur demande de DASTRA SAS via le formulaire accessible dans la section "droits" de la politique de confidentialité (<https://www.dastra.eu/fr/legal/privacy-policy>).



ARTICLE 8

Mise à jour des Conditions Générales de l'offre de Parrainage

Les Conditions peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis à la discrétion de DASTRA SAS. Lorsque les Conditions sont modifiées, DASTRA SAS publie la modification sur la page de son site internet qui héberge les Conditions. Cette modification prendra effet dès sa publication et sera automatiquement applicable aux Parrains dont la participation est encore active. Si le Parrain continue à participer à l'offre de parrainage à la suite des modifications, il sera réputé en avoir accepté les nouvelles Conditions.

ARTICLE 9

Durée des Conditions Générales de l'offre de Parrainage

Les Conditions sont valables pour une durée indéterminée.

ARTICLE 10

Résiliation et suspension

DASTRA SAS se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à ces Conditions à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Si DASTRA SAS a de bonnes raisons de penser que le Parrain ou le Filleul fait un usage frauduleux ou abusif de l'offre de parrainage ou en violation des Conditions, DASTRA SAS se réserve le droit de ne pas verser la Récompense au Parrain et au Filleul.

ARTICLE 11

Droit Applicable

Les Conditions sont régies par le droit français. Toutes contestations qui s'élèveraient entre DASTRA SAS et le Parrain relativement à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des Conditions ou de tout ce qui en serait la suite ou la conséquence seront portées devant la juridiction française compétente.





MERCI !

